

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le mardi trente juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Salle de Convivialité en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Josette MONDIN, Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Adélaïde EUDES, Hubert GAZENGEL, Delphine GONFROY, Didier LECACHEUX, Bruno LEPILLER, Laurence POTEAU, Flavie ROUX.

Etaient absents : MM. Jean-François LOIZEL (donne procuration à M. Michel PERROUAULT), Nathalie LEBARBEY (donne procuration à Mme Flavie ROUX), Delphine LEVALLOIS (donne procuration à Mme Adélaïde EUDES).

Mme Adélaïde EUDES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 17/06/2020

Date affichage : 01/07/2020

Subventions (Délibération n° 2020-06-30-01)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 : Club de l'Amitié (200 €), Société de Chasse de Pontaubault (50 €), Pontaubault-Loisirs (550 €), Team 2 G (50 €), A.P.E. de la Baie (350 €), Coopérative Scolaire du RPI de la Baie (200 €), APAEIA (80 €), Comité Départemental Ligue contre le cancer (80 €), Centre Régional d'Hématologie (50 €), Comice Agricole (45€), Association Régionale Donneurs de Sang (50 €), ACARPA (80 €), Fonds solidarité pour le logement (87,00 €), Fonds départemental aides aux jeunes en difficulté (104,42 €).

Vote des taux d'impositions (Délibération n° 2020-06-30-02)

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'impositions pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 19,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,02 %

Budget Primitif (Délibération n° 2020-06-30-03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : Fonctionnement (442 000 €), Investissement (222 000 €).

Vente terrain communal (Délibération n° 2020-06-30-04)

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu des consorts ORVAIN et CORNILLE-ORVAIN relatif au souhait de ces derniers d'acquérir les parcelles communales référencées AD 68-69 sises route des 4 Vents à PONTAUBAULT.

Après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 « abstentions », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec les Consorts ORVAIN et CORNILLE-ORVAIN pour la vente des dites parcelles de terrains communaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.